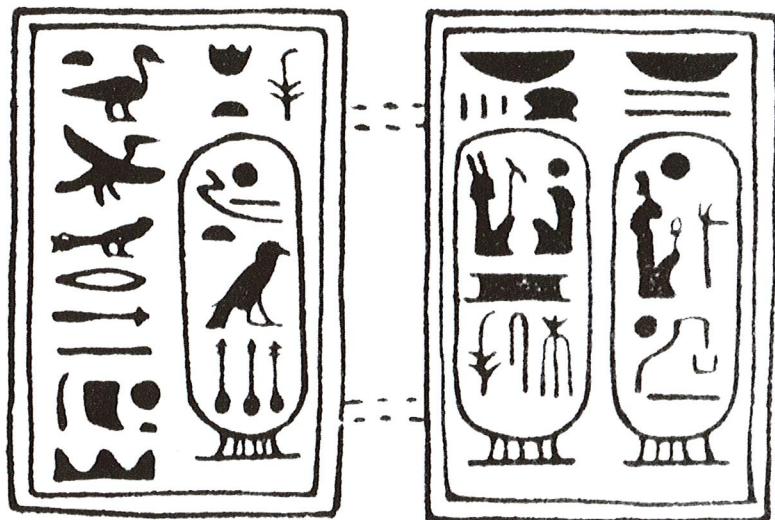


# LE MARIAGE COMME INSTRUMENT POLITIQUE AU PROCHE-ORIENT ANCIEN RAMSÈS II ET LA PRINCESSE HIITITE



**L**orsque en l'an 34 de son règne, Ramsès II élève une princesse hittite au rang de Grande Épouse du Roi (*hmt nswt wrt*), les relations égypto-hittites sont déjà riches d'une longue histoire, faite de conflits successifs entrecoups de périodes de paix relative. L'événement fut lar-

gement commémoré par des monuments dressés dans les temples d'Égypte. L'union elle-même et la publicité – inédite jusque-là – qui en fut faite s'expliquent tant par l'évolution des relations égypto-hittites à cette époque que par l'intégration de ce mariage dans un discours idéologique global sur la royauté.

Pour le chercheur également, l'histoire de cette union est particulière car, à côté des sources égyptiennes, essentiellement des stèles commémorant l'événement *a posteriori*<sup>1</sup>, il dispose d'une abondante documentation mise au jour dans la capitale de l'Empire hittite. La ville d'Hattusa, située dans la boucle du fleuve Kizil Irmak, sur le plateau anatolien, a livré plus d'une centaine de lettres – dont certaines très fragmentaires – échangées entre les cours égyptienne et hittite et liées, pour une bonne part d'entre elles, aux négociations préliminaires à la conclusion du mariage ainsi qu'à ses suites immédiates<sup>2</sup>. Ces textes sont dans leur très grande majorité écrits en akkadien, la langue diplomatique de l'Âge du Bronze récent, les quelques textes hittites exhumés n'étant que des documents préparatoires à la rédaction des lettres effectivement envoyées<sup>3</sup>.

Depuis l'an 5 du règne de Ramsès II et la fameuse bataille de Qadesh, ville située en Syrie, qui consacra un *status quo* entre l'Égypte et le Hatti au Levant, la situation en pays hittite avait considérablement évolué. L'adversaire hittite de Ramsès II, Muwattali II, était mort quelques années après la bataille et son fils et successeur Urhi-Teshub avait été victime, après quelques années de règne, d'un coup d'État au profit de son oncle, Hattusili III. C'est donc avec ce dernier souverain que Ramsès II conclut un traité de paix en l'an 21. Le Proche-Orient est alors partagé en cinq ensembles géopolitiques. Depuis le cœur de l'Anatolie, l'Empire hittite déploie ses conquêtes jusqu'en Syrie du nord. Dans le nord de la Mésopotamie, l'Assyrie est la puissance montante de la région. Ses vues expansionnistes se font au détriment du Mitanni, État en déclin qui sépare les territoires assyriens des possessions hittites. Le royaume de Babylone domine le sud de la Mésopotamie. Enfin, l'Égypte, protégée au Levant par un glacis de petits royaumes sous sa dépendance, joue alors pleinement le rôle de grande puissance.

Le traité égypto-hittite de l'an 21 présentait des avantages pour les deux parties : la clause d'assistance mutuelle rassurait Hattusili III, inquiet des ambitions assyriennes, et permettait à Ramsès II d'éviter tout nouveau conflit avec un adversaire qui s'était montré redoutable en Syrie-Palestine.

En outre, ce traité symbolisait pour le souverain hittite une forme de reconnaissance de sa légitimité : depuis le coup d'État, le roi déchu Urhi-Teshub s'était enfui et représentait toujours un danger potentiel pour Hattusili III<sup>4</sup>.

Avec le début des négociations pour ce traité d'alliance, les échanges épistolaires étaient devenus très réguliers et ne mettaient pas seulement en relation les rois eux-mêmes mais également d'autres membres des familles dirigeantes – notamment la reine hittite Pudukhépa – et même, du côté égyptien, des membres éminents de l'administration tels le vizir Paser. Le rythme de ces échanges devait culminer lorsque les partenaires discutaient d'affaires particulières et d'importance. Ce fut le cas pour le traité mais aussi pour le mariage de l'an 34.

Les mariages diplomatiques étaient un moyen habituel de sceller des alliances ou de conforter des relations cordiales<sup>5</sup>. Pour l'Égypte, cet usage est attesté au moins depuis le début de la XVIII<sup>e</sup> dynastie<sup>6</sup>. Si un certain nombre de princesses étrangères vinrent ainsi s'installer dans le harem de Pharaon, nous savons peu de choses des circonstances de leur arrivée et des conditions de leur existence en Égypte. Les rois de la XVIII<sup>e</sup> dynastie ne firent guère de publicité à ces unions, les scarabées commémorant le mariage d'Amenhotep III avec Gilukhépa, la fille du roi du Mitanni, font plutôt figure d'exception – encore ces scarabées se contentent-ils de traiter la princesse mitanienne comme la partie précieuse du tribut versé à Pharaon (voir *infra*).

De même, si l'Égypte, pour entrer dans le jeu des relations diplomatiques, dut se résoudre à accepter de tels mariages, ce fut toujours suivant des conditions précises. Pharaon acceptait de prendre pour épouses des princesses étrangères mais se refusait à laisser partir une de ses filles à la cour d'un roi étranger. Dès l'époque amarnienne, le roi de Babylone s'insurgea d'ailleurs contre cette règle, s'adressant à Pharaon en ces termes : "[En outre] toi, mon frère, quand je [t'ai] écrit à propos de [mon] mariage avec ta fille, selon ton habitude de ne pas don[ner] (une fille), tu [m'as écrit] en ces termes : 'Depuis toujours, aucune fille d'un roi d'Égy[pte] n'est donnée à qui que ce soit.' Pourquoi p[as] ? Tu es un roi, tu fa[is] ce qui te plaît.



Page 3, fig. 1 Plaquette BM 20821 au nom de Maâthor-Néferourê, P.E. Newberry, *Egyptian Antiquities. Scarabs*, Londres, 1906, pl. XXV, 15.

fig. 2 Stèle dite du "premier mariage", Abou Simbel. © Fl. Maruejol.

Si tu donnais (une fille), qui aurait quelque chose à di[re] ? (...) N'as-tu pas toi-même cherché fraternité et amitié, et ne m'as-tu donc pas écrit à propos du mariage afin que nous puissions devenir plus proches l'un de l'autre, et moi, pour ma part, je t'ai écrit à propos du mariage, précisément pour la même raison, pour fraternité et amitié ? Pourquoi donc mon frère ne m'a-t-il pas envoyé même une femme ?" <sup>7</sup> Il semble que les Égyptiens soient toujours restés fermes sur ce principe. C'est donc, dans le cas de Ramsès II, une princesse hittite qui fut l'objet d'ardentes négociations diplomatiques. Pharaon avait déjà épousé des princesses étrangères, notamment une fille du roi de Babylone <sup>8</sup>. Même si le fait est moins bien documenté, il est possible que le duo Égypte-Hatti ait été un trio incluant Babylone, dans le but d'isoler l'Assyrie. Toujours est-il que les pourparlers débutèrent pour l'envoi de l'une des filles du couple Hattusili III-Pudukhépa. Les vœux et exigences des uns et des autres sont révélés par les archives mises au jour à Hattusa, témoignage du ballet des messagers entre les deux cours.

Des estafettes, porteurs de lettres et souvent de cadeaux, faisaient ainsi la navette entre Hattusa et Pi-Ramsès. Il est très difficile de se faire une idée juste des circonstances et de la durée du voyage entre les deux capitales. Le trajet effectué sur un attelage léger devait prendre au mieux plusieurs semaines dans les meilleures conditions. La possibilité de rejoindre par mer, depuis l'Égypte, un port de la côté syro-palestinienne n'est pas non plus à écarter. La durée du voyage pouvait être allongée si le messager prenait la route accompagné d'une escorte ou même s'intégrait à une caravane en partance : les routes n'étant pas sûres partout, toute forme de protection devait être la bienvenue. La course du messager était également susceptible d'être ralentie par des contraintes climatiques, géographiques ou politiques. La mauvaise saison pouvait ainsi rendre plus difficile le franchissement des massifs montagneux, notamment ceux du sud-est anatolien. La rapidité de la mission dépendait aussi de la bonne volonté des autorités locales de chaque petit royaume et province traversés. Afin d'encourager leur coopération, il était courant de munir les messagers de sauf-conduits, tels que celui rédigé par

un scribe du roi de Babylone :

"Aux rois de Canaan, serviteurs de mon frère : Ainsi (parle) le roi. Avec la présente j'envoie Akiya, mon messager, en hâte et d'urgence auprès du roi d'Égypte. Personne ne doit le retenir. Fournissez-lui un sauf-conduit pour l'Égypte (...)" <sup>9</sup>.

Par ailleurs, nous ne possédons pas d'indices sûrs de l'existence de relais de poste, mais ceux-ci étant attestés en Syrie du nord dès le début du 2<sup>e</sup> millénaire, un tel système a pu être également mis en place au Levant au cours du Nouvel Empire <sup>10</sup>.

Enfin, si l'intégrité physique de la tablette relevait de la responsabilité du messager, la confidentialité du texte lui-même devait être absolument préservée. Tout message pouvait être intercepté et tomber dans de mauvaises mains. Ainsi, un texte relatant une campagne militaire d'Amenhotep II en Syrie raconte la capture d'un messager ennemi portant une tablette d'argile autour du cou <sup>11</sup>.

La venue de messagers égyptiens à la cour hittite fut sans doute aussi l'occasion pour eux de fournir des informations à Ramsès II sur la princesse. La composition de sa dot fit l'objet de longues discussions. La reine hittite Pudukhépa se vante dans une lettre d'accorder à sa fille une dot exceptionnelle, plus grandiose que celle de la fille du roi de Babylone. En contrepartie, Ramsès II s'engage à faire à sa fiancée un magnifique cadeau de mariage. Pudukhépa s'inquiète également de la situation future de sa fille à la cour égyptienne, ayant eu des échos inquiétants du traitement de la princesse babylonienne. Ramsès s'ingénie à la rassurer sur ce point, lui assurant qu'elle ne sera pas isolée et que tout visiteur hittite sera libre de la voir et de lui parler.

Le convoi de la princesse hittite ne devait pas passer inaperçu. Un siècle environ auparavant, lorsque la princesse mitanienne Gilukhépa arriva en Égypte pour épouser Amenhotep III, elle était accompagnée de 317 dames de sa suite <sup>12</sup>. Nul doute que la princesse hittite était entourée d'une telle cour. En outre, elle amena avec elle d'importants troupeaux d'animaux en cadeau, ainsi que 500 Gasgas, ces montagnards du nord de l'Anatolie qui venaient régulièrement faire des razzias sur les villes hittites et que le pouvoir central avait tant de mal à maîtriser.

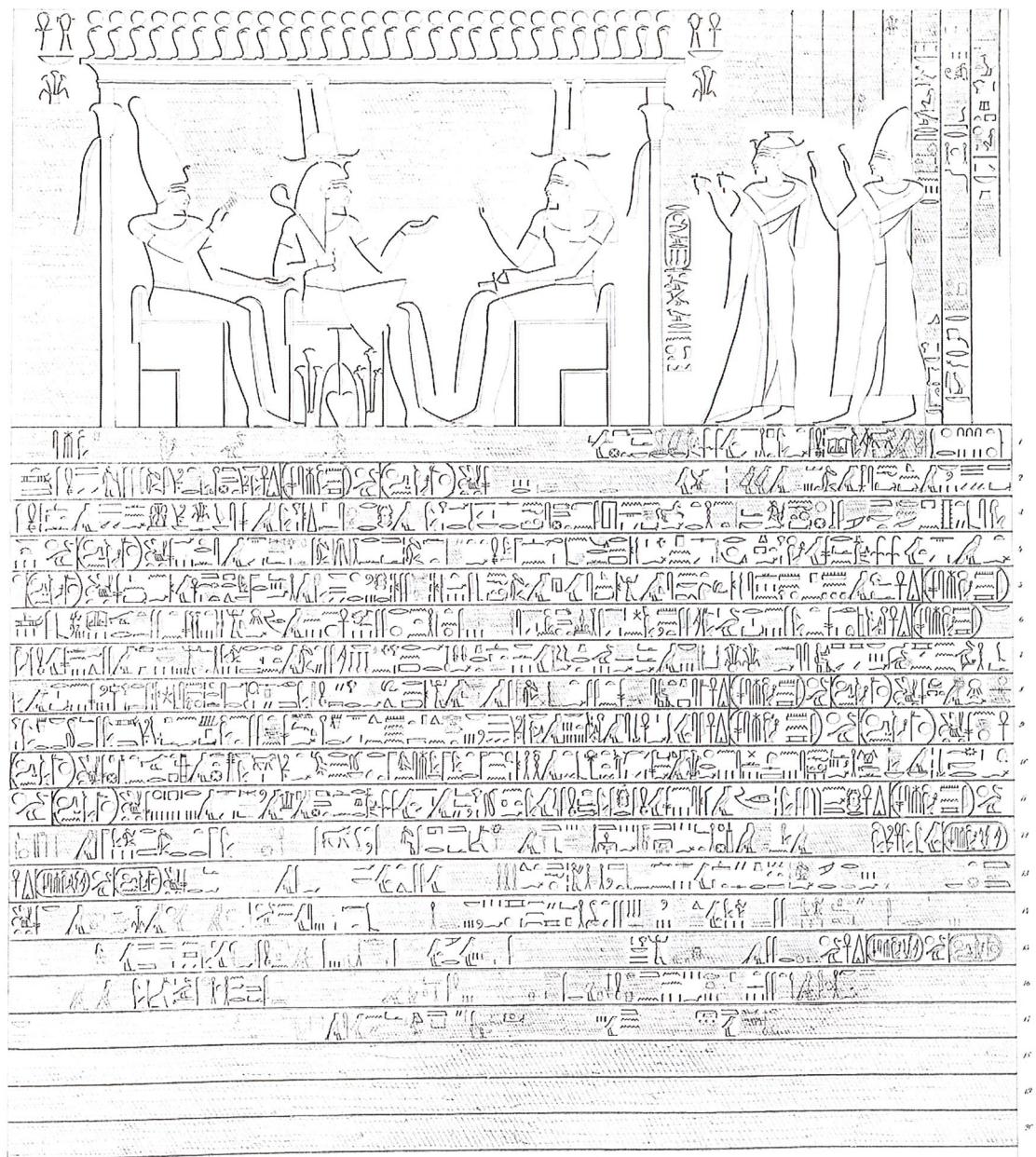


fig. 3 Stèle dite du "premier mariage", Abou Simbel. K.R. Lepsius, *Denkmäler* III 196a.



fig. 4 Statue de Ramsès II trouvée à Tanis,  
Archives Montet, Centre W.S. Golénischeff.

Dans une des lettres de Pudukhépa adressée à Ramsès II, la souveraine hittite lui demande de bien faire attention à ces dangereux et incontrôlables individus, mais Pharaon ne semble pas comprendre l'avertissement de son allié, trouvant ces Gasgas fort inoffensifs et même de bonne composition.

Juste avant le départ de la princesse pour l'Égypte, des ambassadeurs égyptiens, expressément mandatés par Pharaon, parvinrent à Hattusa afin de procéder à l'onction de la princesse, acte par lequel l'union devenait officielle<sup>13</sup>. Cette pratique, éloignée des usages proprement égyptiens, était néanmoins fréquente lors de la conclusion d'un mariage diplomatique. À cet égard, il faut souligner que les Égyptiens durent se plier aux règles d'un jeu diplomatique qu'ils intégrèrent après que celles-ci eurent été établies<sup>14</sup>. Ainsi, la langue égyptienne était considérée en Égypte comme la seule véritable langue, les autres parlers représentant de leur point de vue des déviations par rapport à cette norme. Ce type de conception ne les empêcha pas d'adopter pour leur correspondance diplomatique la *lingua franca* de l'époque, l'akkadien.

Nous ignorons quelle route emprunta exactement le convoi au départ d'Hattusa, mais les sources nous en apprennent davantage lorsqu'il atteint les plaines de Syrie du nord. Ramsès II avait prévu de les faire recevoir par des administrateurs installés en Syrie, comme il l'écrit à Hattusili III :

"[Vois, j'ai écrit au gouverneur Suta à la ville de Ramsès-Méryamon], la ville qui [est située dans le pays Upi]<sup>15</sup>, de réceptionner ces prisonniers civils [du pays Gasga], ces [troupeaux] de chevaux, ces [troupeaux] de bovins, ainsi que ces [troupeaux] de moutons, que vous [faites] amener ; [il sera leur guide] jusqu'à ce que la fiancée [arrive en Égypte] (...). [Et j'ai également écrit au] gouverneur Atahmassi dans la ville d]e Ramsès-Méryamon, la ville qui se trouve] dans le pa[ys de Canaan, de réceptionner] ce[s prisonniers civils du pays Gasga, c]es [troupeaux de] chev[aux, c]es [troupeaux] de tauri[llons, ces troupeaux] de bovins, [ainsi que ces] troupeaux de moutons, que] vous fai[tes amener ; i]l sera le[ur] guide [jusqu'à ce que la fiancée ar]rive en [Égypte]" (ÄHK n° 54, r° 25'-v° 19' complété par ÄHK n° 55, v° 1-16)

Le voyage s'est ainsi déroulé en deux étapes et le texte des stèles du mariage présentent l'événement de cette manière :

"Alors, on vint pour informer Sa Majesté, en disant : 'Vois, le Grand Chef du Hatti a fait amener sa Grande Fille (*s3t wrt*)<sup>16</sup> portant un tribut riche de toutes sortes de produits. (...) Ils ont traversé de nombreuses montagnes et des passes difficiles ; ils ont atteint la frontière de Sa Majesté. Fais partir l'armée et les officiers pour (les) accueillir, Ô Roi de Haute et Basse-Égypte Ousermaâtrê Sétepenrê, Fils de Ré, Ramsès Méryamon doué de vie'" (KRI II, 247, 10-248, 9)

Celui qui deviendra par la suite vice-roi de Nubie, Houy, fut de l'escorte qui accompagna la princesse au moins sur une partie du chemin. En effet, il ne se contenta pas d'inscrire sur une stèle, aujourd'hui conservée à Berlin (inv. 17332 = KRI III, 79, 9-80, 1) son titre d'"envoyé du roi dans tout pays étranger", mais ajouta une référence à cette mission extraordinaire : "Celui qui revint du Hatti et qui (en) ramena sa Grande (Fille)". Du reste, le convoi passa sans doute par la forteresse de Tjarou-Silé qui marquait symboliquement le passage de la frontière avec l'Égypte, forteresse que Houy connaissait bien puisqu'il en fut le commandant à un moment de sa carrière.

Les stèles du mariage se plaisent à présenter la rencontre entre l'escorte hittite et la troupe égyptienne de manière très positive, la venue de la princesse scellant définitivement l'alliance entre les deux peuples.

Puis ce fut l'arrivée dans la capitale égyptienne et la rencontre entre Pharaon et sa fiancée :

"Alors, la fille du Grand Chef du Hatti fut amenée devant Sa Majesté, et elle (s'avéra) belle à l'appréciation de sa Majesté." (KRI II 257, 12-13)

Sur ordre de Ramsès II, on lui attribua alors son nouveau nom égyptien : Maâthor-Néferourê<sup>17</sup>.

De la princesse hittite elle-même, nous ignorons à peu près tout. Les deux seules représentations connues d'elle se trouvent dans la partie supérieure de la stèle d'Abou Simbel, ainsi que sur un fragment d'un document parallèle mis au jour à Karnak<sup>18</sup>. Elle s'avance, portant un sistre dans chaque main, suivie de son père Hattusili III, vers Ramsès II assis sous un kiosque. Hattusili III lève les mains dans une attitude d'adoration.



fig. 5 Titre et épithètes de Maâthor-Néferourê, statue de Ramsès II trouvée à Tanis, Archives Montet, Centre W.S. Golénischeff.

Sur une statue de Ramsès II trouvée à Tanis<sup>19</sup>, deux petites figures féminines accompagnent le pharaon : la première représente la reine Mérytamon ; la seconde, à l'origine sans doute une fille du roi, a vu sa légende regravée après le mariage afin d'y inscrire le nom de la princesse hittite accompagné des épithètes "Grande Épouse du Roi, Maîtresse des Deux-Terres, fille du Grand Chef du Hatti". Son nom apparaît également sur des plaquettes trouvées à Tell el-Yahudiyyeh<sup>20</sup> ainsi que sur une amulette conservée au Louvre<sup>21</sup>.

Nous ignorons si elle eut une quelconque influence sur la politique conduite par son auguste époux.

En revanche, nous savons qu'il construisit pour elle un palais (*ÄHK* n°54, r° 15'-16'), vraisemblablement à Pi-Ramsès.

Un an environ après la royale union, elle donna naissance à une fille qui fut appelée Néferourê, fille dont on perd rapidement la trace dans la documentation qui nous est parvenue.

Maâthor-Néferourê termina sans doute sa vie dans le harem du roi à Gurob dans le Fayoum. Un papyrus en provenant la mentionne en relation avec la fabrication de lin. De même, il est tout à fait possible qu'elle y mourut<sup>22</sup>. Sa tombe n'a pas été retrouvée. L'alliance égypto-hittite fut renouvelée quelques années plus tard lorsque Ramsès II prit pour épouse une seconde princesse hittite. Les circonstances de cette alliance sont malheureusement moins bien documentées<sup>23</sup>.

Les longs pourparlers, la riche correspondance qui nous est parvenue, les exigences exprimées de part et d'autre, tout cela contraste fortement avec la présentation des événements par les seules sources égyptiennes<sup>24</sup>. Ramsès II fit dresser dans plusieurs temples d'Égypte des stèles commémorant ce mariage. Plus ou moins bien conservées, on a en retrouvé à Akshah, Amara ouest, Abou Simbel, Éléphantine et Karnak. Nul doute que d'autres exemplaires ornaient des temples dans le nord du pays, notamment à Memphis et Pi-Ramsès. Parallèlement à ces stèles dites "du mariage",

le Pharaon fit graver en l'an 35, aux mêmes emplacements, le texte de la "Bénédiction de Ptah" qui se présente comme un dialogue dans lequel le roi et le dieu rendent compte des bienfaits qu'ils se sont mutuellement accordés. La date même du texte, un an à peine après l'arrivée de la princesse hittite en Égypte, ainsi que certaines allusions métaphoriques, amènent à penser qu'il n'est pas sans relation avec la naissance de la fille issue du mariage<sup>25</sup>. Il paraît être ainsi la dernière touche ajoutée à une intégration de l'événement lui-même dans le discours définissant la royauté. Il n'est pas vraiment question dans tous ces textes de la cérémonie du mariage pour elle-même, le but n'étant pas avant tout de célébrer une alliance mais de (re)définir les modalités de cette union à l'intérieur d'un cadre idéologique pré-établi. Le Hatti est présenté comme un État rebelle finalement soumis et la venue de la princesse comme la part la plus précieuse du tribut naturellement versé par l'ennemi vaincu. Cette mise en scène rappelle les précédents de la XVIII<sup>e</sup> dynastie mais elle les développe pour conférer à ce mariage une dimension cosmologique. Ramsès II est toujours le maître du monde : "Vois, il (le Hatti) est en son pouvoir, comme l'Égypte." L'attitude de Hattusili III dans la partie supérieure de la stèle d'Abou Simbel illustre ce discours. En exaltant l'insoumission première du Hatti<sup>26</sup>, seul pays à oser lui résister, Ramsès II trouve une plus grande gloire encore à le soumettre. La magnanimité dont il fait preuve en accordant à Hattusili III de prendre sa fille pour épouse ajoute à sa grandeur.

Ce décalage entre la réalité d'une négociation longue, âpre et difficile, et la reconstruction de l'événement par les Égyptiens illustre la façon dont ces derniers se représentaient le monde et en particulier la fonction de Pharaon. En reprenant un thème déjà attesté à la XVIII<sup>e</sup> dynastie, tout en le développant, Ramsès II voulut conférer un éclat particulier à l'événement, tout comme il l'avait fait avec les représentations de la bataille de Qadesh et l'affichage du traité égypto-hittite.

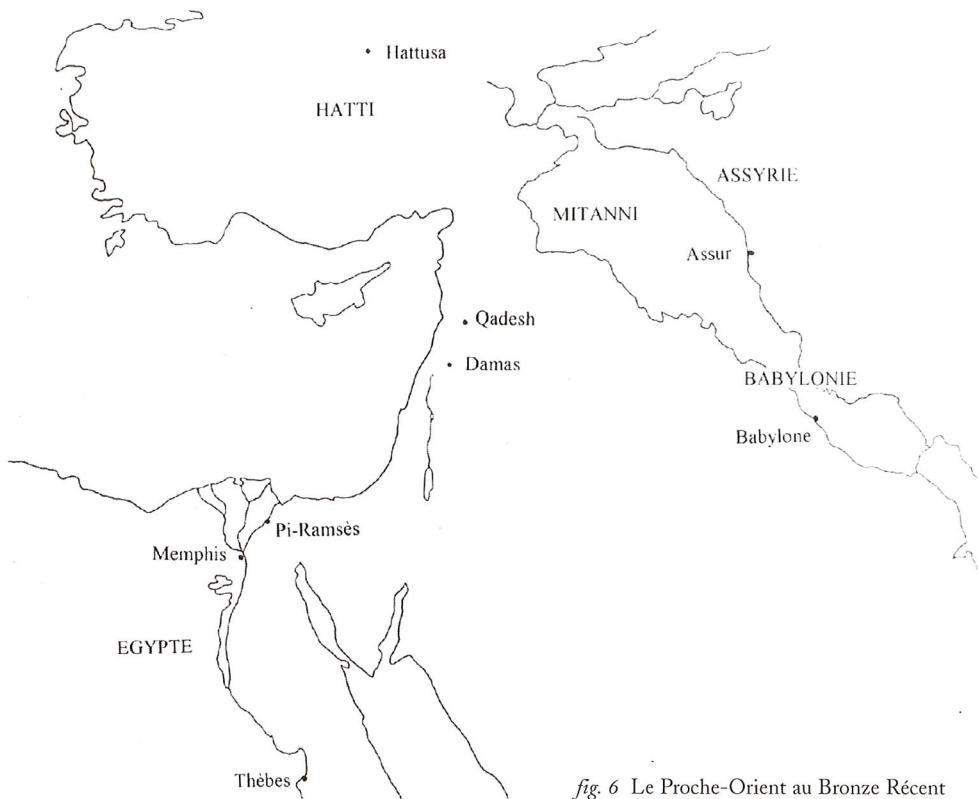


fig. 6 Le Proche-Orient au Bronze Récent

## Notes

\* Il m'est agréable de remercier Chr. Zivie-Coche pour l'utilisation de photos provenant des archives Montet et Fl. Maruejol pour la photo de la stèle du mariage d'Abou Simbel. Je remercie également Ph. Collombert, Fl. Gombert, E. Jambon et E. Rickal pour leurs remarques et conseils.

1. Stèles du premier mariage égypto-hittite : *KRI* II 233-256 et VII 95, 11-14 pour la version longue et *KRI* II 256-257 pour la version abrégée ; texte de la "Bénédiction de Ptah" : *KRI* II 258-281 ; stèles du second mariage : *KRI* II 282-284.

2. Les archives diplomatiques de Pi-Ramsès ont malheureusement disparu, à l'exception notable d'un fragment de tablette rédigée en akkadien mis au jour récemment ; cf. E.B. PUSCH, S. JAKOB, "Der Zipfel des diplomatischen Archivs Ramses' II.", *ÄgLev* 13, 2003, p. 143-153.

3. Cf. E. EDEL, *Die ägyptisch-hethitische Korrespondenz aus Boghazköi in babylonischer und hethitischer Sprache*, *Abhandlungen der Rheinisch-Westfälischen Akademie der Wissenschaften* 77, Berlin, 1994, abrégé ci-après *ÄHK* ; *id.*, "Bo 92/129, eine neues Brieffragment aus der Korrespondenz zwischen Ägypten und Hatti", *ZA* 86, 1996, p. 114-177.

4. Pour le règne d'Urhi-Teshub/Mursili III, cf. H. KLENGEL, *Geschichte des hethitischen Reiches*, *HaO* I/34, Leyde, 1999, p. 218-235, particulièrement p. 231-235 pour son exil après le coup d'État de Hattusili III.
5. Pour les mariages diplomatiques au Bronze Récent, voir P.H.J. HOUWINK TEN CATE, "The Hittite Dynastic Marriage of the Period between ca. 1258 and 1244 B.C.", *AoF* 23, 1996, p. 40-75 ; S.A. MEIER, "Diplomacy and International Marriages", dans R. COHEN, R. WESTBROOK (éd.), *Amarna Diplomacy*, Baltimore, 2000, p. 165-173 ; C. ZACCAGNINI, "On Late Bronze Age Marriages", dans S.F. BONDI *et al.* (éd.), *Studi in onore di Edda Bresciani*, Pise, 1985, p. 593-605 ; F. PINTORE, *Il Matrimonio interdinastico nel Vicino oriente durante i secoli XV-XIII*, Rome, 1978.
6. Cf. A. SCHULMAN, "Diplomatic Marriages in the Egyptian New Kingdom", *JNES* 38, 1979, p. 177-193.
7. EA 4, traduction de W.L. MORAN, *Les lettres d'Amarna*, *LAPO*, Paris, 1987, p. 68-69.
8. Cf. *ÄHK* n° 54, r° 10'.
9. EA 30, traduction de W.L. MORAN, *op. cit.*, p. 191. Sur une stèle de Giza, Amenhotep II, pour marquer sa domination sur le monde, affirme que "son messager [ne] rencontre aucune opposition à travers tous les pays Fenkhous" (*Urk.* IV, 1278, 20. Traduction de Chr. ZIVIE-COCHE, *Giza au deuxième millénaire*, *BdE* 70, Le Caire, 1976, p. 71).
10. Cf. B. LAFONT, "Le fonctionnement de la poste et le métier de facteur d'après les textes de Mari", dans G.D. YOUNG, M.W. CHAVALAS, R.E. AVERBECK (éd.), *Crossing Boundaries and Linking Horizons. Studies in Honor of Michael C. Astour on His 80th Birthday*, Bethesda, 1997, p. 316-334 ; voir aussi *id.*, "Messagers et ambassadeurs dans les archives de Mari", dans D. CHARPIN, F. JOANNÈS (éd.), *La circulation des biens, des personnes et des idées dans le Proche-Orient Ancien*, Paris, 1992, p. 167-183.
11. *Urk.* IV, 1304, 16-18. Cf. A.M. BADAWI, *ASAE* 42, 1943, p. 15 ; M. VALLOGGIA, *Recherches sur les "messagers" (wpwtyw) dans les sources égyptiennes profanes*, Genève, 1976, p. 99-100. Signalons qu'un tel mode de transport n'était possible que dans le cas de petites tablettes ; voir A. HAGENBUCHNER, *Die Korrespondenz der Hethiter*, vol. 1, Heidelberg, 1989, p. 23-24.
12. *Urk.* IV, 1738, 13-14.
13. Sur cette pratique, cf. E. KUTSCH, "Salbung als Rechtsakt. Im Alten Testament und im Alten Orient", *BSAW* 87, 1963, p. 27-33.
14. S.A. MEIER, *loc. cit.*, p. 168.
15. Ville située près de l'actuelle Damas.
16. Pour ce titre marquant probablement un rang particulier, à l'instar de *hmt nswt wrt*, cf. P.H.J. HOUWINK TEN CATE, *loc. cit.*, p. 53, n. 26.
17. Sur son nom hittite, cf. H. KLENGEL, *Hattuschili und Ramses : Hethiter und Ägypter – Ihr langer Weg zum Frieden*, Mayence, 2002, p. 128 ; KRITANC II, p. 149 ; E. Edel, *ÄHK* II, p. 351.
18. Cf. S. ROTH, "Da wurden an diesem Tage die zwei großen Länder zu einem Land". Zum Verhältnis von Königsideologie und internationale Heiratspolitik in der Zeit Ramses' II.", dans R. GUNDLACH, U. RÖSLER-KÖHLER (éd.), *Das Königtum des Ramessidenzeit. Voraussetzungen – Verwirklichung – Vermächtnis. Akten des 3. Symposions zur ägyptischen Königsideologie in Bonn 7.-9. 6. 2001*, *ÄAT* 36/3, p. 175-195.
19. Cf. P. MONTET, "Les fouilles de Tanis en 1933 et 1934", *Kêmi* 5, 1935-1937, p. 9-10, pl. VII.
20. Fr. L. GRIFFITH, *The Antiquities of Tell el-Yahudiyeh*, *EEF* 7/II, Londres, 1890, pl. XI-21 ; R. Hall, *Catalogue of Egyptian Scarabs* I, Londres, 1913, p. 227, n° 2265 (voir aussi n° 2266).
21. Louvre E 14718 ; sur l'interprétation de ce document comme étant un cryptogramme du nom de la princesse, voir Chr. DESROCHES-NOBLECOURT, "Hommage d'un poète à la princesse lointaine", *Kêmi* 12, 1952, p. 34-45, fig. 3-4.
22. Cf. J. POLITI, "Gurob – The Papyri and the 'Burnt Groups'", *GM* 182, 2001, p. 107-111.
23. Voir les stèles du second mariage à Coptos et Abydos : *KRI* II 282-284.
24. Cf. S. ROTH, *loc. cit.*
25. Cf. KRITANC, II, p. 160
26. *KRI* II, 242, 7.